

Un oubli fâcheux, lors de notre dernier envoi, fait que ce document, bien que prêt, n'a pas été joint à l'envoi comme prévu. Avec toutes mes excuses pour ce retard.

* Le Conseil Fédéral vous présente pour l'année 2019 ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année, de bonne *
* santé et de réussite dans vos projets personnels et associatifs. *
* Cette année est celle des 30ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, espérons qu'elle soit *
* aussi celle d'avancées pour une meilleure protection des enfants et l'égalité de leurs chances. *
*

Une activité fédérale intense

Sans vouloir anticiper sur le bilan de l'activité 2018, il me semble important de souligner l'intensité de l'activité de représentation des personnes accueillies en protection de l'enfance que vos administrateurs fédéraux ont assuré, au niveau national, pour représenter les intérêts de nos adhérents, qu'ils soient pris en charge ou en parcours d'insertion.

Plus de 60 réunions : à l'ONEP/GIP Enfance en Danger, CNPE, CNAOP, Comité d'Entente auprès du Défenseur des Droits, dans les groupes de travail pour la définition des stratégies nationales en protection de l'enfance et de prévention de lutte contre la pauvreté, en plénière du Haut Conseil du Travail Social et au Comité de Concertation de la Haute Autorité de Santé pour l'évaluation dans les structures sociales et médico-sociales.

ONPE/GIP Enfance en Danger : une implication stratégique

La Fédération collabore étroitement avec l'ONPE depuis 2009 (première étude sur les sortants de l'ASE et comité de pilotage du recueil des informations préoccupantes). Après l'élection de votre Président par l'Assemblée Générale du GIPED l'an passé, la Fédération a intégré, cette année, le comité technique du SNATED (le 119), structure du GIPED qui gère les appels.

Nos participations nous permettent une audience dans cette instance paritaire ETAT/ADF avec de nombreux départements et ainsi nous donne l'opportunité de défendre la pérennité de nos associations ou leur création dans les départements où nous ne sommes pas représentés.

Nous avons pris notre part à la demande de maintien des moyens de cette instance, au moment particulièrement important où cette instance est chargée de mener des études et recherches à la demande du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE).

CNPE :**Une implication dans la définition des politiques publiques**

Cette instance de pilotage national de la Protection de l'Enfance a pour mission de produire un rapport annuel élaboré sur la base d'avis et recommandations préparés en commissions, en bureau et en réunion plénière. Nous travaillons dans chacune de ces strates de travail pour contribuer à l'élaboration de textes, en faisant ressortir l'intérêt de nos adhérents : les personnes accueillies.

Ainsi sur l'avis concernant l'aide aux jeunes adultes, nous avons souhaité que soit inscrit le fait que la mise à la rue est une conséquence directe de l'abaissement de l'âge de la majorité civile en 1974, qui avait été présenté sans conséquence pour les enfants placés entre 18 et 21 ans.

Nous avons fortement soutenu l'avis alertant sur le manque de familles d'accueil et sur le besoin urgent de revoir les conditions d'accès à ce statut, et avons confirmé l'intérêt de cette prise en charge familiale.

Nous avons aussi, en réunion plénière, réaffirmé que les textes actuels permettent la poursuite de la prise en charge, que cela relève de l'obligation alimentaire et du simple droit à l'égalité des chances.

Une douzaine d'avis ont été agréés en réunions plénières et sont disponibles sur le site du CNPE.

Stratégie Nationale du Gouvernement : une place dans l'opérationnalité

Deux stratégies nationales initiées par le gouvernement intéressent particulièrement notre mouvement, celle concernant la protection de l'enfance et celle concernant la lutte contre la pauvreté.

Le plan dit « pauvreté » est nécessaire pour une partie de notre public en difficulté d'insertion, mais dans lequel nous ne souhaitons pas voir verser l'avenir de tous les jeunes majeurs par un recul des démarches vertueuses engagées par certains départements.

Nous avons participé, et pour certains d'entre vous également, à un certain nombre de consultations ou réunions régionales de lancement du plan comme nous l'étions, pour la région Grand Est à Strasbourg le 21 Décembre dernier.

Le plan « protection de l'enfance » a pris du retard et pourtant nous y avons travaillé avec la DGCS toute l'année. Il est annoncé pour la fin Janvier et devrait reprendre des propositions du CESE et de notre Fédération. Il devra afficher des ambitions pour les sortants de l'ASE et des axes de progrès concernant la prise en charge et notamment le placement familial.

Ces plans vont ouvrir des opportunités pour notre réseau et réaffirmer le place des ADEPAPE dans leur mission d'entraide.

CNAOP

Nous défendons toujours l'accès aux origines personnelles, sans grand succès pour l'instant, qui va plutôt à l'encontre de nos positions, à vouloir préserver le droit de la mère d'origine et à empêcher définitivement l'accès aux origines au-delà du décès de la mère. Des actions sont menées par notre représentant dans cette instance auprès de la Ligue des Droits de l'Homme.

**Haut Conseil du
Travail Social :
notre mot à dire sur
la formation**

Depuis deux ans, nous tenons une place, dans cette instance et nous avons collaboré au groupe de travail concernant la participation des personnes accompagnées notamment dans les dispositifs de formation dispensés dans les IRTS. Différentes participations ont déjà eu lieu en province.

La défaillance d'un administrateur fédéral ne nous a pas permis d'être présent dans toutes les commissions de travail, en particulier celle relative au développement social. Par contre, nous avons réfléchi à une éventuelle déclinaison de l'instance HCTS en région et nous avons défendu la place que les URADEPAPE et les ADEPAPE de proximité pourraient y tenir.

Nous avons participé aux séances plénières de Juillet et Décembre.

**Comité d'Entente
Défenseur des
Droits**

Cette instance informelle de consultation des réseaux associatifs, par le Défenseur des Droits, réunit deux fois par an les représentants nationaux des réseaux influents dans le domaine social et de la défense des enfants.

Cela nous permet des échanges directs et publics avec le Défenseur qui, dans cette instance, expose, sans réserve, ses avis et questionnements.

Formation

L'effort de formation de la Fédération sera centré cette année sur des formations décentralisées en région sur le thème : « **La place du représentant de l'ADEPAPE dans les instances : commission de révision de situation et de statut, conseil de famille, commission d'agrément et entretien des 17 ans** ».

Pour ceux qui souhaitent une formation dans leur région, n'hésitez pas à contacter la Fédération Nationale.

CONGRES 2019

Rendez-vous sur la place Stanislas à Nancy le **9 Mars 2019** pour le 61ème Congrès de la Fédération Nationale.

Pâtés lorrains, macarons, bergamotes et mirabelles seront aux rendez-vous !

Merci aux retardataires de bien vouloir renvoyer vos différentes inscriptions et pensez, comme à chaque fois, aux organisateurs....